



Commune de Verrières-le-Buisson

Département de l'Essonne



Plan Local d'Urbanisme

2 – Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal
en date du 18 mars 2019**

Société Urballiance
78, rue de Longchamp - 75116 Paris
urballiance@hotmail.fr

Sommaire

Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?	3
Axe 1. Pour une protection de l'environnement et une préservation du cadre de vie verriérois	4
Axe 2. Pour une ville durable qui accompagne son développement	7
Axe 3. Pour un développement des équipements publics qui accompagne les besoins de la population	12
Axe 4. Pour un développement des liaisons douces et des transports en commun, et pour une sécurisation des déambulations piétonnes	14

Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) constitue l'une des pièces essentielles du Plan Local d'Urbanisme. Il traduit le projet d'ensemble d'aménagement de la ville pour les 10 à 15 années à venir. Se faisant, il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs retenues par la commune et fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le P.A.D.D. définit la stratégie d'aménagement et de développement durables de la commune qui va lui permettre de s'inscrire parfaitement dans le respect des principes qui fondent le développement durable dans l'urbanisme :

- le respect du principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- le respect de la diversité des fonctions et de la mixité sociale pour les besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activité et d'équipement ;
- le respect du principe d'utilisation économe et équilibrée de l'espace, la maîtrise des déplacements urbains, la sauvegarde du patrimoine bâti, la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, des écosystèmes, des sols, des sous-sols, des espaces verts, la prévention des pollutions et des nuisances de toute nature, ...

Les orientations du P.A.D.D. ont une portée non normative, mais doivent être cohérentes avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation ainsi qu'avec le règlement, qui sont opposables juridiquement.

Le Plan Local d'Urbanisme, par la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, contribue à permettre la valorisation des atouts de la commune de Verrières-le-Buisson pour améliorer son cadre de vie, dans un souci de respect de son environnement.

Institué par la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, ce projet constitue un guide stratégique et politique qui dessine le Verrières-le-Buisson de demain comme une commune dynamique, accessible, accueillante et respectueuse du développement durable.

Axe 1. Pour une protection de l'environnement et une préservation du cadre de vie verriérois



Les ressources environnementales de la commune constituent l'un de ses premiers atouts : elles représentent une grande richesse et le facteur essentiel de la qualité de vie appréciée par la population. La Ville s'est attachée depuis de nombreuses années à protéger son environnement à travers plusieurs actions dont la protection et la mise en valeur des espaces verts publics et plus précisément de l'arboretum municipal, la réintroduction des cultures maraîchères sur la Vallée à la Dame, l'ouverture de nouveaux jardins familiaux, la proscription de l'utilisation de tout produit chimique pour l'entretien des espaces verts, etc.

Il s'agit de poursuivre la construction de la ville "durable", respectueuse de ses ressources et soucieuse non seulement de préserver mais également d'améliorer son environnement. Verrières-le-Buisson a, en conséquence, l'ambition et la volonté d'embellir son cadre de vie et de valoriser son patrimoine vert.

1. Assurer un développement communal non consommateur d'espace naturel

La protection des espaces naturels sur la commune passe par le maintien des zones naturelles existantes, et ce dans le but de répondre aux objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Ainsi, cet objectif de consommation est de zéro. Le développement urbain verriérois ne se fera pas en consommant de l'espace naturel, mais à travers une densification maîtrisée du tissu urbain existant, ce que la commune a souhaité depuis plus de quarante ans en menant une politique d'urbanisation raisonnée et de maîtrise de l'étalement urbain.

2. Préserver les espaces boisés

Les espaces boisés verriérois constituent plus de la moitié de la superficie communale. Aujourd'hui répertoriés pour la plupart en espaces boisés classés et en zone naturelle, ils participent activement à l'identité de la commune et au cadre de vie des habitants. Véritable poumon vert, la commune souhaite maintenir leur protection.

3. Conforter les continuités écologiques entre trames verte et bleue

Sensible à la préservation de l'environnement, la commune souhaite protéger ses corridors écologiques continus et libres d'obstacles. Ainsi, la forêt de Verrières, qui constitue à la fois le socle de la trame verte, un réservoir de biodiversité et un corridor fonctionnel de la sous-trame arborée, doit continuer à être protégée. De même, la vallée de la Bièvre et le Ru des Godets, qui constituent le socle de la trame bleue, une continuité naturelle de la sous-trame bleue et un corridor fonctionnel de la sous-trame des milieux aquatiques et humides, doivent être préservés.

De plus, Verrières-le-Buisson souhaite maintenir des espaces de transition et des percées garantissant le lien entre ces deux corridors écologiques. Ceci se traduit par la préservation des parcs, des squares, des voies plantées et paysagées mais également des jardins privés, et de manière associée, de la mise en place de clôtures permettant la circulation de la "petite faune".

Cette volonté communale s'inscrit dans les objectifs du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Île-de-France concernant la protection de la trame verte constituée par l'ensemble des corridors écologiques présents sur la commune.

4. Poursuivre la préservation et la mise en valeur des Rinsolles et de la Vallée à la Dame

Au sein des coteaux, certains espaces classés naturels sensibles connaissent un potentiel naturel important : les Rinsolles et la Vallée à la Dame. Ils sont aujourd'hui occupés par la forêt publique et privée et par une diversité d'activités avec un poney club, des parcs à chevaux, des ruchers, des vergers, des jardins familiaux et de l'agropastoralisme.

La commune, qui souhaite renforcer les activités agropastorales sur ce site, a la volonté de poursuivre l'acquisition de plusieurs parcelles sur ce secteur afin de restaurer certaines activités agricoles, ancienne vocation de ce site, par des plantations de vignes par exemple.

5. Affirmer les espaces verts publics au sein du tissu urbain

Aujourd'hui, Verrières-le-Buisson dispose, au sein de son espace urbain, de plus d'une quinzaine d'espaces verts d'envergures différentes, dont les principaux sont l'Arboretum, le Lac Cambacérès, les parcs de la Noisette, Régnier, Vaillant, Louise de Vilmorin, de la Vaudonnière, les squares de l'Hexagone et des Epis. Ils offrent aux Verriérois des lieux de détente et de loisirs de qualité. Grâce à leur caractère non imperméabilisé, ces espaces assurent de nombreuses fonctions écologiques avec le cycle de l'eau, un support pour la biodiversité, le "rafraîchissement" de la ville, la fixation des polluants et le stockage de carbone. Les fonctions sociales de ces espaces sont également primordiales puisqu'ils participent activement au lien social, aux loisirs, à l'apaisement par rapport au bruit, à la santé ou encore au bien-être de toute une population.

Ainsi, pour affirmer leur caractère et leur vocation, l'ensemble de ces espaces sont classés en zone naturelle.

Par ailleurs, Verrières-le-Buisson a mis en place un plan Parc qui consistera à requalifier une quinzaine de parcs. Il s'agira entre autre :

- de valoriser les collections d'une "Ville Arboretum" ;
- de mettre en avant les éléments remarquables de chaque parc ;
- de valoriser les curiosités botaniques ;
- de raconter la ville à partir de ses parcs et l'histoire des arbres en lien avec celle de la ville ;
- de conjuguer patrimoine naturel et historique.

6. Préserver la prégnance du végétal au sein de l'habitat individuel

Pour protéger le tissu végétal au sein du cadre urbain, garantir toujours davantage un cadre de vie agréable aux habitants et conforter son image de "Ville Arboretum", la ville souhaite préserver et inciter la végétalisation des espaces privatifs, aujourd'hui porteuse de l'identité verriéroise. Il s'agit également d'assurer une gestion optimale de l'eau de pluie à la parcelle.

Pour aider les habitants dans cette démarche, un cahier de recommandations paysagères et une palette végétale représentative du patrimoine vert de Verrières seront intégrés au règlement du Plan Local d'Urbanisme afin de les conseiller dans le type d'espèces végétales à planter. Ces documents leur permettront également de participer pleinement à la valorisation des continuums verts.

7. Préserver les vues identitaires

Les coteaux qui dominent la vallée ménagent quelques points de vue remarquables sur la plaine, notamment depuis le Belvédère, le chemin des Cœurs et la route des Gâtines, et élargissent le champ visuel. Ces larges vues sur le paysage environnant sont à préserver.

8. Prendre en compte les risques naturels liés aux inondations et aux mouvements de terrains dans le développement urbain

Verrières-le-Buisson s'inscrit dans un cadre géographique intégrant des risques liés aux mouvements de terrains, ainsi qu'aux inondations par remontée de la nappe phréatique, par débordement de la Bièvre et par ruissellement pluvial. Ces risques doivent être pris en compte dans le développement de la ville et dans la future urbanisation de la commune.

Axe 2. Pour une ville durable qui accompagne son développement



Le tissu urbain existant de la commune de Verrières-le-Buisson, largement caractérisé par une architecture de qualité et un environnement naturel privilégié, a forgé aussi bien dans les secteurs d'habitat collectif que pavillonnaires un esprit "village" particulièrement apprécié par les habitants. Il s'agit d'un consensus fort, qui a permis et permet toujours un sentiment d'appartenance à une entité collective. Ce sentiment, très vite partagé par les nouveaux arrivants, est un facteur important d'intégration qu'il faut absolument préserver.

C'est un impératif auquel doit sous-tendre la politique d'urbanisation de la ville. Celle-ci est conditionnée par un double constat :

- *la commune se doit d'assurer dans le cadre de la loi ALUR, l'adaptation, le développement et la mixité de l'habitat pour répondre notamment aux besoins d'une population jeune aux ressources limitées et à ceux de personnes âgées aux logements devenus trop grands ;*
- *la commune n'ayant pas en propre de véritable réserve foncière ni les ressources pour en acquérir autrement que ponctuellement, cela implique principalement une densification maîtrisée de l'urbanisation existante.*

Répondre à ce défi nécessite également de travailler, d'une part, sur l'espace public qui est à l'articulation des différentes fonctions urbaines, et d'autre part, sur la protection du commerce de proximité qui occupe une fonction de toute première importance pour le développement de la vie sociale et économique locale.

1. Prévoir un développement de l'habitat en cohérence avec les évolutions démographiques communales

Aujourd'hui, le diagnostic territorial fait état d'un nombre moyen de personnes par ménage qui diminue, d'une forte augmentation des ménages d'une personne et d'une population légèrement vieillissante. Ainsi, les nouvelles constructions devront répondre aux besoins de la population verriéroise et faire face à certaines carences du parc immobilier recensées dans le diagnostic territorial, dont celle relative à la présence d'une minorité de petits logements et d'un parc immobilier globalement ancien.

Les nouvelles constructions devront favoriser une mixité de taille de logement, et par conséquent accueillir des logements de petite et moyenne taille, afin de répondre au phénomène de desserrement

des jeunes Verriérois, de faire face à la baisse du nombre de personnes par ménage, et enfin d'accueillir de jeunes ménages avec enfant afin de rééquilibrer la structure de la population.

2. Permettre le développement de la ville sur elle-même tout en préservant son authenticité à travers une urbanisation végétalisée, douce et durable

Porteuse de la qualité de vie et de l'identité verriéroise, la trame urbaine aérée et végétalisée est à protéger. Elle est incitatrice pour les plus anciens, comme les plus jeunes, à toutes les activités de plein air, aux sports, à la découverte de la nature, éléments d'équilibre et de lien social pour une population en grande partie assujettie au rythme de vie de la grande métropole. La densification, par la création de nouveaux logements, ne doit donc se faire qu'en s'adaptant et en respectant la spécificité du tissu urbain verriérois afin de continuer à assurer une intégration optimale qui préservera un cadre de vie de qualité.

3. Poursuivre la réalisation d'un habitat, notamment social, de qualité dans des espaces adaptés

En conjuguant la volonté d'une offre renouvelée, du maintien de la qualité du parc existant et d'une répartition géographique équilibrée, Verrières-le-Buisson a pour objectif de développer et de préserver son offre sociale d'habitat pour :

- répondre aux objectifs de la loi Duflot, et par conséquent atteindre 25% de logements sociaux en 2025 ;
- maintenir la mixité urbaine et sociale ;
- satisfaire les besoins locaux et la demande sociale pour que l'ensemble des familles, mais également les personnes seules, les jeunes comme les seniors, puissent continuer à vivre à Verrières-le-Buisson ;
- offrir aux Verriérois de meilleures possibilités de parcours résidentiels dans la commune (jeunes, familles avec enfants, personnes âgées, ...) en adaptant le parc à l'évolution des modes de vie et à la diversité des situations familiales (familles mono parentales, familles recomposées, vieillissement, ...) ;
- améliorer les performances énergétiques des bâtiments existants en travaillant en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Aujourd'hui, plusieurs sites de projets, répartis sur l'ensemble de la commune, sont à l'étude pour accueillir de l'habitat, notamment social. Il s'agit notamment :

- du secteur le long du boulevard du Maréchal Foch, entre la rue de Paron et la place Paul Fort d'environ 21 700 m² ;
- du secteur Dieudonné, rue Jean Jaurès, d'environ 10 800 m² ;
- du secteur Ménoret, avenue Gabriel Péri, d'environ 3 400 m² ;

- du terrain accolé au square Léon Maugé, avenue Léon Maugé, d'environ 2 000 m² ;
- du secteur du Bua, route du Bua, d'environ 4 600 m² ;
- de la Z.A.E. des Petits Ruisseaux, rue des Petits Ruisseaux, d'environ 10 ha.

De plus, 108 nouveaux logements sociaux vont être créés grâce à la transformation du foyer pour travailleurs migrants (ADEF) en résidence sociale, situé voie de l'Aulne.

4. Encadrer les opérations immobilières afin de les intégrer au mieux dans le tissu urbain existant

Ces nouvelles constructions devront s'intégrer aux caractéristiques architecturales et paysagères spécifiques à Verrières-le-Buisson. Elles feront donc l'objet d'un encadrement propre à répondre aux besoins et aux obligations de la commune en matière d'habitat, aux exigences d'une vraie qualité urbaine, mais aussi à l'indispensable préservation de l'environnement, avec une attention toute particulière à la protection des parcs et des jardins situés sur les grands terrains.

5. Promouvoir la qualité architecturale et environnementale des constructions

Le développement souhaité de l'habitat verriérois doit s'accompagner d'une très grande qualité architecturale et environnementale des constructions et des matériaux. Il en va du confort et du plaisir des occupants, mais aussi du bien-être de l'ensemble de la population actuelle et future. Lors des études de projets, la Ville de Verrières-le-Buisson incitera les maîtres d'ouvrage à étudier les solutions qui limitent l'impact sur l'environnement, préservent les ressources naturelles et améliorent le confort des habitants. Les points suivants seront particulièrement examinés :

- prise en compte des risques et pollutions éventuels ;
- bonne valorisation du potentiel constructif du terrain en prenant en compte l'environnement (orientation, végétation en place, déclivité) ;
- recherche du confort des occupants par l'ensoleillement, l'intimité et l'isolation phonique des logements ;
- gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets optimisée pour répondre à la loi relative à la transition énergétique et tendre vers des "bâtiments passifs" et la future RT 2020 ;
- choix de matériaux naturels et performants pour la construction et d'isolants d'origine végétale ou textile ;
- choix de matériaux constructifs de qualité visibles depuis l'espace public ou en covisibilité avec le voisinage.

Eu égard au rôle de Verrières comme "Ville Arboretum", la végétation doit être présente dans toutes les nouvelles opérations. Sa fonction d'agrément, mais aussi écologique en tant qu'épurateur de l'air, réducteur de chaleur l'été et enfin acteur de biodiversité notamment pour renforcer les corridors écologiques, en font un élément essentiel de la ville.

Le règlement du Plan Local d'Urbanisme prévoit une palette végétale pour servir cette orientation et répondre à la volonté de la ville de poursuivre son projet de ville arboretum.

6. Mettre en place une réflexion sur une éventuelle reconversion de la zone d'activités économiques des Petits Ruisseaux

Sur la zone d'activités économiques des Petits Ruisseaux située en entrée de ville Est, la commune a mis en place, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2016, un périmètre d'étude sur l'ensemble de ce secteur conformément à l'article L.151-41 5^{ème} alinéa du Code de l'Urbanisme.

L'objectif est ici de mener une étude permettant de mesurer l'opportunité d'une éventuelle reconversion de cette zone. Il s'agit de proposer un nouvel écoquartier d'habitation mixte qui devrait d'une part diversifier l'offre de logements afin de favoriser de véritables parcours résidentiels au sein de la commune, d'autre part répondre aux besoins actuels en matière d'habitat social, et enfin anticiper les besoins de demain en favorisant la qualité environnementale des constructions. Cette volonté communale d'aménager un écoquartier consiste à créer une zone urbaine conçue, aménagée et gérée selon les principes du Développement Durable, c'est-à-dire selon un développement "permettant de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins". Il s'agit d'aménager un des quartiers durables caractérisés notamment par une gestion durable de l'eau, un traitement optimum des déchets, l'utilisation de modes de transports doux, la production locale d'énergies renouvelables, un recours à l'éco-construction et en particulier l'utilisation d'éco-matériaux, une mixité sociale et fonctionnelle, ...

7. Donner place à un espace public renouvelé et de qualité pour une ville encore plus accueillante

L'espace public se doit d'être à l'articulation des fonctions résidentielles, économiques et de services publics. Il faut donc le valoriser pour permettre à la ville de se développer, pour mieux se déplacer, se rencontrer et vivre ensemble. Ainsi, Verrières-le-Buisson souhaite améliorer la qualité de l'espace public de la place Charles de Gaulle afin de renforcer sa vocation de lieu de centralité, de rencontres et de partage. La ville a déjà réalisé cet objectif avec la requalification de l'espace public rues de Paron et d'Estienne d'Orves et va le poursuivre avec le Passage du Village. Il s'agit donc d'ouvrir un dernier chantier dans la continuité des précédents, notamment en termes de matériaux utilisés, afin de marquer visuellement l'hypercentre et de réfléchir à l'espace à donner aux véhicules motorisés.

Cette action permettra également de qualifier les lieux de vie du centre-ville, d'améliorer la qualité environnementale, de mettre en évidence les bâtiments d'intérêt public et d'améliorer leur accessibilité, en particulier aux personnes empêchées, et enfin d'en faire des repères. Elle est gage d'une plus grande dynamique sociale dans la rencontre des individus, leur mobilité, les usages diversifiés de la ville ainsi que la vitalité des commerces.

8. Poursuivre la revitalisation du commerce de proximité verriérois, préserver et accroître son attractivité

Le commerce, et plus particulièrement celui de proximité, occupe une fonction de toute première importance pour le développement de la vie sociale et économique locale. Verrières-le-Buisson compte trois importantes polarités commerciales de proximité : l'hypercentre, les Prés-Hauts et le boulevard du Maréchal Foch.

La poursuite de la revitalisation du commerce de proximité est un objectif primordial pour la ville qui souhaite mener des actions fortes et volontaristes afin de renforcer la vocation de ces trois polarités. Il s'agit de tenir compte du contexte commercial existant, et ce pour offrir aux Verriérois des commerces diversifiés et complémentaires dans un cadre agréable. L'axe d'intervention prioritaire préconisé est de préserver et accroître la vocation commerciale de locaux en pied d'immeubles. Il s'agira de maintenir les rez-de-chaussée en locaux commerciaux sur l'ensemble de la commune à travers un outil réglementaire.

Axe 3. Pour un développement des équipements publics qui accompagne les besoins de la population



Les nombreux équipements publics dont dispose la commune, en sus de ses équipements administratifs, ont permis un développement d'une importance reconnue de la vie associative et sportive. Ce sont ainsi des liens sociaux appréciables qui se tissent en permanence entre des membres d'une population d'origine géographique de plus en plus diversifiée, et aux occupations professionnelles dispersées. Verrières-le-Buisson a, grâce à cela, créé une vraie vie de commune à laquelle la population est largement intégrée.

1. Garantir la qualité de l'accueil au sein des équipements publics culturels et sportifs

A cette fin, il convient de conserver le bon niveau de modernité des équipements publics culturels et sportifs. Ceci implique pour la commune de poursuivre son programme d'investissements de manière continue en fonction des attentes et de l'évolution des pratiques culturelles et sportives des habitants et des associations verriéroises.

2. Compléter l'offre d'équipement culturel et de loisirs novateur et créatif

Soucieuse de maintenir une offre culturelle et de loisirs innovante, Verrières-le-Buisson mène une opération lourde de rénovation / réhabilitation du Colombier, voie de l'Aulne - renommé Espace Bernard Mantiennne - avec l'extension de la salle de cinéma, la modernisation de la salle polyvalente et la création d'une seconde salle de cinéma et d'un hall d'accueil modulable. De plus, le Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, aujourd'hui situé au sein du centre culturel André Malraux, devrait être transféré en 2018 au sein de l'Espace Bernard Mantiennne dans un nouveau bâtiment doté notamment d'un auditorium. Par la suite aura lieu le projet de requalification du centre culturel André Malraux qui s'attachera à moderniser la médiathèque et à renforcer son accessibilité, mais également à allouer des espaces modernes et adaptés aux associations, au Musée de Verrières et à l'Herbier communal Roger de Vilmorin.

3. Favoriser l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et leur accessibilité aux personnes empêchées

Impliquée dans la préservation de l'environnement, la commune souhaite que les rénovations des équipements publics intègrent certains critères de Haute Qualité Environnementale notamment énergétiques. La Ville sera attentive à ce que les projets de rénovation aient un impact limité sur l'environnement et préservent les ressources naturelles. Les constructions devront avoir une interdépendance en énergie d'au moins 50% de la consommation totale.

Active dans la lutte contre les inégalités, la commune souhaite également que les rénovations des équipements publics permettent le déplacement facilité des personnes empêchées.

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) a été réalisé et prévoit un plan pluriannuel d'investissements pour la mise aux normes des bâtiments.

4. Acquérir un bon niveau d'accès aux communications numériques

Pour communiquer, entreprendre, télé-travailler, étudier ou encore se distraire, l'accès aux communications numériques est indispensable à la vie quotidienne des Verriérois. Dans ce cadre, la commune met en œuvre toutes les possibilités liées à ses propres compétences et à ses moyens financiers pour permettre le développement et la densification des réseaux de communications numériques les plus modernes. Le déploiement total de la Fibre à Verrières-le-Buisson vient d'être lancé par la société Orange qui a décidé de déployer celle-ci sur une partie de la commune à compter de 2017. Cet investissement est réalisé sur les fonds propres de l'opérateur.

Axe 4. Pour un développement des liaisons douces et des transports en commun, et pour une sécurisation des déambulations piétonnes



Œuvrer pour une ville qui fonctionne mieux, en améliorant les déplacements doux, piétons et cycles, ainsi que l'accès aux transports collectifs, est un enjeu fort du P.A.D.D.

1. Favoriser les mobilités douces

Pour développer la pratique des deux roues non motorisés dans la ville, Verrières-le-Buisson souhaite améliorer la lisibilité de son plan vélo en renforçant la signalétique et en réalisant de nouveaux stationnements adaptés. Cette volonté communale répond à plusieurs enjeux : limiter la circulation automobile dans le cœur de ville pour réduire les pollutions, permettre une meilleure répartition du partage modal de l'espace public, et enfin offrir une meilleure accessibilité et attractivité des lieux de centralité de la commune.

2. Améliorer la desserte en transport en commun vers le nouveau pôle multimodal essonnien

Verrières-le-Buisson, située aujourd'hui au sein de la nouvelle intercommunalité Paris-Saclay, souhaite bénéficier d'une véritable desserte en direction de la gare de Massy-Palaiseau, pôle multimodal qui réunit aujourd'hui les gares du RER B et du RER C, la gare TGV desservant 40 destinations en France métropolitaine et en Europe, ainsi que deux gares routières accueillant une vingtaine de lignes de bus. Le renforcement de cette superstructure avec le Tram Express Sud qui reliera Evry en 2018 et sera desservie en 2024 par la ligne 18 du Grand Paris Express en fait un atout considérable pour la ville de Verrières-le-Buisson, limitrophe de la commune de Massy et distante de la gare de 3 kilomètres seulement. C'est pourquoi la commune souhaite, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay et l'autorité compétente, le Syndicat des Transports d'Île-de-France, le renforcement de manière substantielle des cadences de la ligne 196 déjà existante. Elle souhaite également la création d'une ligne intercommunale desservant Verrières-le-Buisson et la gare de Massy tout en maintenant la desserte historique vers la gare du RER B d'Antony qui est également la station de l'OrlyVal. Ceci permettra de faciliter l'utilisation des transports en commun par les Verriérois qui pourront mieux profiter de ce pôle multimodal d'envergure.

3. Poursuivre la sécurisation des déambulations piétonnes par des aménagements adaptés de la voirie

Si la présence de trottoirs sur l'ensemble du réseau viaire de Verrières-le-Buisson assure une déambulation piétonne sécurisée pour les déplacements d'usage, certains secteurs souffrent de l'étroitesse de ces derniers ce qui rend la circulation piétonne parfois difficile. Afin de remédier à cette situation, la ville modifie, quand cela est physiquement possible, la structure de certaines voies, progressivement, au cas par cas, avec la création de trottoirs plus larges pour assurer un cheminement piéton en toute sécurité, et notamment pour les personnes empêchées quand la topographie urbaine le permet.

Carte générale des orientations

